



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2012

Présents : M. Olivier CHAPLET, Mme Isabelle PREVOT, M. Jean-Louis DUVAL, Mme Marie-Annick FAYAT, M. Jacques HEESTERMANS, Mme Liliana MEISTER, M. Jean-Michel BELHOMME, Mme Stéphanie CHILLOUX, M. François REALINI, Mme Reine FASSI, M. André SAURIOT, M. Yves-Marie FRANCOIS, M. Daniel COMPTE, M. Alain DEMANDRE, Mme Nathalie CRISCIONE, Mme Stefanie NALINE, M. Antoine VALVERDE, M. Etienne DEVAUX, M. Philippe STEVANCE, M. Pierre LAINEY, M. Bruno COTTALORDA, M. Jean-Jacques VILTO.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

- Mme LABAYE à Mme CHILLOUX
- M. DUTAT à M. DUVAL
- Mme GINESTIERE à M. BELHOMME
- Mme LEMAIRE à Mme PREVOT
- Mme LEDUC à M. STEVANCE
- Mme MONTAGNE à M. VILTO

Absente :

- Mme RIBEIRO

M. HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a proposé à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant le versement d'une subvention à l'association « Les P'tites Pousses ». L'assemblée a accepté cet ajout.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

► **APPROUVE** le procès verbal du conseil municipal du 2 décembre 2011 (sous réserves de modifications mineures).

Vote : 25 voix Pour

3 Abstentions (*M. Chaplet, M. Belhomme, Mme Criscione*)

► **EST INFORME** sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **Décision n°95/2011 du 1^{er} décembre 2011**

Attribution d'une « Bourse Jeunes Créateurs » à Clothilde Gramond d'un montant de 1 000 €.

➤ **Décision n°96/2011 du 20 décembre 2011**

Signature d'un marché avec la SARL NERIOS sise à Trouy-Bourges (78) présentant l'offre la plus économiquement avantageuse dans le cadre de la consultation en procédure adaptée lancée pour la réalisation d'un diagnostic de mise en accessibilité des établissements publics aux personnes à mobilité réduite.

Marché de prestations intellectuelles composé d'une tranche ferme et de deux tranches conditionnelles.

Tranche ferme : 1 141,70 €TTC.

➤ **Décision n°97/2011 du 16 décembre 2011**

Signature d'un contrat d'abonnement location – entretien avec la société Néopost France sise à Nanterre (92) pour une machine à affranchir IS-440. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans.

Montant du contrat : 884 € HT par an.

➤ **Décision n°98/2011 du 21 décembre 2011**

Reconduction du contrat de maintenance concernant un panneau électronique avec la société Charvet Industries sise à Rilleux-la-Pape (69) pour l'année 2012.

Montant du contrat : 1 215,93 € TTC.

➤ **Décision n°99/2011 du 21 décembre 2011**

Reconduction pour une durée de 1 an de la convention d'abonnement à la mise à jour ORACLE souscrite auprès de la société ARPEGE sise à Saint-Sébastien-sur-Loire (44).

Redevance annuelle : 232,92 € TTC.

➤ **Décision n°100/2011 du 21 décembre 2011**

Reconduction pour une durée de 1 an du contrat de maintenance souscrit auprès de la société ARPEGE sise à Saint-Sébastien-sur-Loire (44) pour le produit ARPEGE ADAGIO (service élections).

Montant : 564,11 € TTC.

➤ **Décision n°101/2011 du 21 décembre 2011**

Reconduction pour une durée de 1 an du contrat de maintenance souscrit auprès de la société ARPEGE sise à Saint-Sébastien-sur-Loire (44) pour le produit ARPEGE MAESTRO (recensement militaire).

Montant : 214,20 € TTC.

➤ **Décision n°102/2011 du 21 décembre 2011**

Reconduction pour une durée de 1 an du contrat de maintenance souscrit auprès de la société ARPEGE sise à Saint-Sébastien-sur-Loire (44) pour le produit ARPEGE PAYBOX (paiement en ligne espace famille).

Montant : 662,85 € TTC

➤ **Décision n°103/2011 du 21 décembre 2011**

Reconduction pour une durée de 1 an du contrat de maintenance souscrit auprès de la société ARPEGE sise à Saint-Sébastien-sur-Loire (44) pour le produit ARPEGE MELODIE (mariages).

Montant : 1428,31 € TTC.

➤ **Décision n°104/2011 du 21 décembre 2011**

Reconduction pour une durée de 1 an du contrat de maintenance souscrit auprès de la société ARPEGE sise à Saint-Sébastien-sur-Loire (44) pour le produit ARPEGE ESPACE FAMILLE.

Montant : 6 134,76 € TTC.

➤ **Décision n°105/2011 du 21 décembre 2011**

Reconduction pour une durée de 1 an du contrat de maintenance souscrit auprès de la société ARPEGE sise à Saint-Sébastien-sur-Loire (44) pour le produit ARPEGE DIFFUSION (plate-forme SMS et mail avertissant du paiement en ligne).

Montant : 369,56 € TTC.

➤ **Décision n°106/2011 du 21 décembre 2011**

Reconduction pour une durée de 1 an du contrat de maintenance souscrit auprès de la société ARPEGE sise à Saint-Sébastien-sur-Loire (44) pour le produit ARPEGE IMAGE (dématérialisation des actes de naissance).

Montant : 454,80 € TTC

➤ **Décision n°107/2011 du 21 décembre 2011**

Signature, pour une durée initiale de 1 an, d'un contrat de maintenance avec la société ARPEGE sise à Saint-Sébastien-sur-Loire (44) pour le produit ARPEGE CONCERTO v5 + prélèvement automatique (service petite enfance).

Ce contrat sera renouvelable pour reconduction expresse chaque année, dans la limite de 5 ans.

Montant de la redevance annuelle : 2 153,23 € TTC pour le produit ARPEGE CONCERTO v5 7 postes et 269,23 € TTC pour le module prélèvement automatique.

➤ **Décision n°108/2011 du 21 décembre 2011**

Renouvellement du contrat de maintenance matérielle CM3 avec la société DECALOG sise à Guilhaud Granges (07) pour le matériel installé à la médiathèque municipale.

Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

Montant : 887,83 € TTC.

➤ **Décision n°109/2011 du 21 décembre 2011**

Signature d'un contrat de maintenance pour le progiciel Planitech Sport et Loisirs module gestion de salles avec la société LOGITUD SOLUTIONS située à Mulhouse (68).

Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

Tarif forfaitaire : 87,98 € HT par an.

➤ **Décision n°110/2011 du 26 décembre 2011**

Signature d'un marché avec l'entreprise ALTERNATIVE NETWORKS située à Paris (75010) présentant l'offre la plus économiquement avantageuse pour l'offre variante n°3 comprenant 34 postes informatiques et 34 licences dédiées ainsi que le forfait installation. Il s'agit d'une consultation en procédure adaptée lancée pour la fourniture de postes et licences informatiques destinés aux services municipaux.

Marché de fournitures composé d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle.

Tranche ferme : 39 100,53 € TTC.

➤ **Décision n°01/2012 du 16 janvier 2012**

Désignation de Maître Véronique Mirouse, Avocat à la Cour, dont le cabinet se situe à Paris (75009), afin de défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire opposant 5 riverains d'un terrain de football synthétique à la Ville de Cesson et au Syndicat Intercommunal des Sports de Cesson – Vert-Saint-Denis.

Mandat donné à Me Mirouse afin de représenter la Ville devant toutes les juridictions compétentes dans cette affaire.

Le taux horaire est fixé à 220 € H.T. pour l'assistance juridique et la représentation.

➤ **Décision n°02/2012 du 16 janvier 2012**

Signature d'un contrat de séjour ski du 18 au 26 février 2012 à Radfeld pour la Passerelle 10/13 ans et l'Antenne Jeunes.

Montant : 15 340 €

➤ **Décision n°03/2012 du 17 janvier 2012**

Signature d'un marché avec l'entreprise Yves Cougnaud située à La Roche sur Yon (85) présentant l'offre la plus économiquement avantageuse dans le cadre d'une consultation en procédure adaptée lancée pour la réalisation des travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement et de salles de classes maternelles et élémentaires.

Marché de travaux exécutés en une tranche ferme pour une durée maximale de 12 mois à compter de la date de notification.

Montant : 2 118 186,15 € TTC.

FINANCES

► **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2012.

► **DECIDE** d'imputer en section d'investissement :

- toutes les dépenses liées au fleurissement et à l'aménagement des espaces verts de la commune dès lors qu'il s'agit de dépenses ayant un caractère de durabilité tels que les plantes vivaces, les arbustes, les tuteurs, mais inférieures à un coût unitaire de 500 € TTC,
- les dépenses liées à l'acquisition de gilets pare-balles, menottes et matraques, les boîtes à outils et outillages divers.

Vote : 25 voix Pour

3 Abstentions (*M. Stévançe, Mme Leduc, M. Lainey*)

► **DÉCIDE** d'attribuer à l'Association Les P'tites Pousses la subvention de 35 000 € conformément à la convention signée en 2011.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2012.

Vote : unanimité

ADMINISTRATION GENERALE / INTERCOMMUNALITE

► **PREND acte** du rapport annuel de l'E.P.A. Sénart pour l'année 2010.

TRAVAUX / URBANISME

► **DECIDE** d'attribuer une subvention de 157 000 € à la société immobilière 3F, dont une première part a été versée sur l'année budgétaire 2011, et le solde sera versé sur l'exercice 2012 (projet de construction de 49 logements route de Montbréau).

Vote : unanimité

► **APPROUVE** les termes de la convention relative aux conditions de l'offre de concours (réaménagement et extension de la rue de la roselière),
AUTORISE Monsieur le Maire à signe ladite convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote : unanimité

► **SOLLICITE** le concours des services de l'Etat par le biais de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux pour mener les travaux,
ARRETE les modalités de financement des opérations subventionnables au titre de la DETR telles que définies dans les plans prévisionnels de financement,
DIT que les crédits restant à la charge de la commune seront inscrits au BP 2012, section d'investissement,
CHARGE Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : unanimité

Opérations concernées par la demande de subvention :

- 1-Création de salles de classes supplémentaires au groupe scolaire Jules Verne, dans la Plaine du Moulin à Vent
- 2 – Accessibilité : mise en conformité des alarmes de l'école Jacques Prévert
- 3 – Travaux de réfection des sanitaires de l'école J. de la Fontaine
- 4 - Travaux d'aménagement en vue de l'installation de salle informatique de l'école J.de la Fontaine
- 5-Travaux de réfection de la coursive de l'école J.de la Fontaine
- 6- Accessibilité : mise aux normes de la salle du Poirier Saint
- 7 - Accessibilité : Remplacement des candélabres des pistes piétonnes (1ere tranche)
- 8 - Accessibilité : Création d'un passage piéton dans le centre ville
- 9-Implantation de bouches d'incendies supplémentaires
- 10- Travaux d'aménagement et de mise aux normes d'aires de jeux publiques pour enfants en bas âge
- 11- Aménagement clôture cimetière
- 12- Projet de développement environnemental

INFORMATIONS

► **Enquête publique sur la demande présentée par le SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais afin d'être autorisé à exploiter une unité de compostage de déchets verts, une station de transfert de déchets et une déchèterie ouverte aux usagers sur la commune de Réau**

► Information sur les marchés publics conclus en 2011

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).

Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 8 février 2012

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a vertical line and a horizontal stroke, all enclosed within a larger, sweeping loop.

Olivier CHAPLET